

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2023

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 530)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF99

présenté par

M. Sansu, M. Tellier et M. Le Gayic

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article qui dote la France d'un objectif de moyen termes de solde structurel, conformément aux règles budgétaires européennes.

Le groupe GDR récuse d'une part l'existence même de ces règles européennes, qui constituent un carcan budgétaire au seul service de la réduction des dépenses publiques. D'autre part, le groupe GDR récuse cette trajectoire particulièrement restrictive